



SARL DOMAINE

Patrick Clémencet

VINS DE BOURGOGNE

Etablissements Béjot
Serge Fleischer
RD 974 BP 70003
21190 MEURSAULT

LRAR

Pommard le 27 Octobre 2016

Monsieur,

Je reviens vers vous suite à notre entretien du 19/10/2016 qui s'est déroulé dans vos locaux Béjot à Meursault en votre présence.

Cette entrevue provoquée à votre initiative nous a permis d'aborder le dossier de détournement de ma marque semi figurative " Patrick Clémencet" opérée par les Etablissements Béjot.

Le 24/8/2016 notre avocat Maître Ohmer et moi-même, dans deux courriers distincts informions les Etablissements Béjot de mon intention de demander en justice réparation du préjudice subit au plan pénal au titre de la propriété intellectuelle et au plan civil. Ces courriers sont restés sans réponse.

Depuis plusieurs mois nous travaillons à réunir des preuves de ces infractions et délits, mon dossier est aujourd'hui suffisamment abouti pour déclencher dans les plus brefs délais une action en contrefaçon identifiée.

Au cours de notre entretien, vous m'avez demandé de formuler mes demandes chiffrées afin d'envisager les termes d'une transaction.

Je vais vous proposer une transaction plus large dans laquelle je vais englober à la fois le foncier partie vignes, mes parts dans la SCEA des Vignobles Clémencet et la demande de réparation de mon préjudice.

1/SCEA des Vignobles Clémencet

Je suis associé dans cette entité et met à disposition de celle-ci un certain nombre de baux.

1

Notons au passage qu'une de mes parcelles en pleine propriété a fait l'objet d'arrachage par la SCEA ou BÉJOT sans autorisation de ma part et, j'imagine avec utilisation des droits de plantation à son bénéfice.....

Concernant la parcelle de Volnay dont je suis propriétaire la SCEA me dit avoir une promesse de vente signée dont je n'ai pas copie.

Vous m'informez également que mon compte courant est débiteur dans la SCEA d'environ 83 000€, je n'ai pas le détail des comptes et j'aimerais l'historique des mouvements.

2/Contrefaçon de la marque semi figurative "Patrick Clemencet" déposée sous le numéro 13 4 056 138

Voici la liste extraite de mon dossier contentieux pour les éléments les plus significatifs permettant d'en chiffrer le préjudice:

- Perte d'un marché GD sur la France pour lequel je dispose d'une attestation me précisant que mes vins sont déjà vendus par un autre intervenant en exclusivité. Ce sont les étiquettes utilisées par la SCEA avec "Domaine Patrick Clemencet" qui sont incriminées. Le chiffre s'élève à 270 000€.
- Échec du projet de rachat de ma société avec attestation en motivant les raisons du fait de l'utilisation de la marque par une autre entité (groupe BÉJOT). Le chiffre s'élève à 750 000€.
- Bouteilles vendues par les points de vente du groupe BÉJOT avec les étiquettes contrefaites.
- Utilisation contrefaisante de mon nom et de mon visuel, brochure distribuée aux investisseurs à l'appui, pour la constitution par le groupe BÉJOT, du GFV ESPRIT 20.
- Multiples utilisations sur internet de ma marque et de mon visuel ainsi que des photos de la maison familiale apparaissant comme propriété du groupe BÉJOT !
- Inaccessibilité export des marchés prépondérants que sont US, Japon, Chine:
 - Impossibilité de développement à l'international, les vins étant déjà présents notamment sur le marché Japonais par la distribution BÉJOT.
 - Investissement à fond perdu dans une procédure de protection de marque en Chine via notre avocat à Shanghai.
 - Vins disponibles en ligne sur internet sur des sites étrangers avec ma marque et mon visuel utilisés par le groupe.
 - Échec de mes transactions en cours sur le marché US, mes interlocuteurs ne comprenant pas du tout cette confusion avec BÉJOT qui me fait perdre toute crédibilité.

Pour ces quatre derniers éléments non chiffrés, nous comptons demander en justice réparation à hauteur de 1 000 000€, ce qui paraît à minima compte tenu d'une confusion consciemment entretenue par Les Etablissements BÉJOT pour que le

consommateur ou l'investisseur soit persuadé que Patrick Clemencet et sa propriété immobilière appartiennent au Groupe.

À votre demande et, après réflexion avec mes conseils, nous vous proposons une transaction globale sur une base ferme et définitive et dans un temps déterminé.

Cette proposition prévoit une indemnité globale de 1 100 000€ pour:

- la sécurisation de tous les baux à votre bénéfice.
- Le transfert de propriété de la vigne de Volnay après apurement par vos soins du solde de l'emprunt restant à courir sur cette vigne (environ 83 000€), du coût de levée de l'hypothèque, le solde débiteur de mon courant dans la SCEA devant être abandonné à mon bénéfice.
- L'abandon de la poursuite en justice du volet détournement de marque sous réserve de l'arrêt immédiat de toutes les pratiques décrites ci-dessus.

Cette proposition est valable jusqu'au 30/11/2016 avec signature au plus tard le 31/12/2016 de la transaction.

Nous espérons avoir clairement répondu à vos attentes,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Patrick Clemencet

Gérant

Messengerie pro

DOMAINE CLEMENCET
dossier CLEMENCET/BEJOT

De : "christophe.ohmer@pbo-avocats.eu" <christophe.ohmer@pbo-avocats.eu>
date : mar. 04/10/2016 11:07
À : "DOMAINE CLEMENCET" <domaine-clemencet@orange.fr>
Cc : "Julien FORGET" <julien.forget@terresa-avocats.com>
ce message a été envoyé avec une importance haute

Cher monsieur,

Je reviens vers vous dans le cadre de ce dossier suite à mon appel téléphonique avec la société BEJOT et plus précisément avec son DAF, Monsieur DELORME.
Ce dernier m'a précisé que la société Bejot était en train d'être vendue à l'euro symbolique sans GAP de la part du cédant et ancien dirigeant : l'acquéreur est la société GRAND CHAIX DE France.

Les bouteilles concernées par la contrefaçon auraient été écoulées dans le caveau, ce qui dans l'absolu ne change rien sur la constitution du délit de contrefaçon. Monsieur DELORME m'a précisé que LES GRANDS CHAIX DE France seront sans doute d'accord pour discuter amiablement ; l'interlocuteur étant Monsieur Serge FLECHER qui intègrera la société vers le 17 octobre prochain. Monsieur DELORME m'a précisé que cette discussion pourrait porter sur des questions d'approvisionnement et sur la situation d'une partie des baux mis en fermage.

J'ai informé mon confrère FORGET sur ce point puisque cela relève de sa partie et sa compétence La cession interviendra le 31 octobre.
Nous pouvons peut être mettre en suspens la question de la contrefaçon si la monnaie d'échange pourrait être traité par l'approvisionnement et la situation des baux.

Je reste à votre disposition
Très cordialement

 cid:image001.png
@01D21B34.4CCF
C5A0

*Faux extraits
vs in les extraits
internet*

**ENTRE
ENTRE
ET H**

Me Christophe OHMER
Avocat au barreau de LYON
Anc. Chargé d'Enseignement à la Faculté de Droit LYON III
AVOCATS ASSOCIES
de LYON - Barreau de VILLEFRANCHE
Immeuble le QG 69004 LYON
Germain 69400 VILLEFRANCHE/SAONE

04/10/2016

FR/p/Object



July 3, 2016

**Caroline Parent et Associes
10 b rue des Naigeons
21200 Beaune France**

Dear Caroline

Thanks for submitting to us the wine portfolio of Patrick Clemencet. As I told you over the phone, I had been quite impressed by the various samples we evaluated during our June visit to Pommard.

Therefore, as also discussed, we looked at the feasibility of our importing these wines to the USA and selling them through our channels of distribution to a host of mid to upscale restaurants, resorts, hotels, casinos, and a few wine shops, in the 12 states we are active in, including California, Nevada, New-York, Maryland, Virginia, Washington DC, etc.

However, we did find that the brand "Patrick Clemencet" was distributed in large supermarket chains and the likes; that is not compatible with our existing network.

We must therefore regrettably turn down the offer to import these wines in the USA.

Please let me know if that situation ever changes.

Best regards

**Jean-Pierre Lemoine
707 7664772 jp@fivegrapes.com**

**19692 Eighth Street East Sonoma CA 95476 (707) 9399850
www.fivegrapes.com**

Sarl Caroline PARENT et Associes
10 B Rue des Naigeons
21200 Beaune

Monsieur Patrick CLEMENCET
1 Place de l'Europe
21630 Pommard

Beaune le 11 juillet 2016

Cher Monsieur,

Nous sommes en discussion depuis plusieurs mois relativement à la reprise de votre société la Sarl Patrick Clemencet.

La valorisation sur laquelle nous étions tombés d'accord représente 1,5 fois une année de Chiffre d'affaires soit 750 000 € (moyenne des CA sur trois années).

Cette somme incluant les éléments corporels et incorporels avec principalement la marque "Patrick Clemencet".

C'est justement ce dernier élément qui nous contraint à abandonner notre projet de rachat.

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises nous sommes bien évidemment intéressés par votre portefeuille de clientèle française mais aussi par le potentiel existant de développement sur l'export de votre marque.

Malgré un intérêt certain pour les vins sur un plan qualitatif, un de nos principaux clients sur le marché américain a refusé la distribution au motif que des vins de la marque « Domaine Patrick Clemencet » étaient vendus dans des supermarchés et grandes chaînes de distribution. Certaines appellations étaient similaires à celles que vous nous avez présentées, d'autres non.

Le visuel ressemble au votre avec une légère variante tenant à la mention "Domaine".

Après une recherche notamment sur internet nous ne comprenons pas bien la raison pour laquelle le nom " Patrick Clemencet" se trouve être utilisé comme une marque du groupe Béjot.

Dans ce contexte nous préférons décliner toute offre de rachat.

Nous espérons que vous pourrez éclaircir ces points dans l'optique de la poursuite de votre projet avec un autre opérateur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Caroline PARENT-GROS
Gérante

REFUS
CESSION